

Proximité et éco-responsabilité :

Les « Projets stratégiques agricoles et de développement rural » (Psader) sont ancrés dans tout en impliquant l'ensemble des acteurs de la forêt.

Ardèche verte : mettre la forêt au cœur de la politique territoriale

Guénaëlle Scolan, chargée de mission Forêt filière-bois, est arrivée en 2007 au Syndicat mixte Ardèche verte. Elle se souvient qu'il y avait un volet filière-bois important dans le Psader « mais qu'aucun projet n'émergeait sur le territoire. »

Les politiques forestières n'étaient pas territorialisées. Il n'y avait pas de lien entre la filière et le territoire. Malgré une ressource forestière importante, elle souligne que la forêt était peu prise en compte par les élus : « nous avons 98 % de forêts privées. C'est pour cette raison qu'ils ne se sentaient pas concernés. Et pourtant, elle est prédominante dans le paysage puisque nous avons un taux de boisement de 50 %. Mais nous avons une culture rurale et non forestière. Les arbres ont d'abord été plantés pour éviter la friche ». Quant à la filière, « elle était repliée sur elle-même ». Même si en Ardèche verte subsistent une quinzaine de scieries, soit la moitié des scieries de l'Ardèche, les traditions agricoles y ont toujours été dominantes. Inscrite dans le Psader, la charte forestière de territoire signée en décembre 2010 a ouvert le dialogue avec les différents partenaires (CRPF, ONF, Interpro, Chambre d'agriculture, coopératives, experts). Pour Guénaëlle Scolan, « ce qui est intéressant dans la charte c'est de faire travailler tout le monde ensemble autour des mêmes objectifs. On a apporté une plus-value car, auparavant, chacun travaillait de son côté, même les organismes. Chacun avait ses missions. La charte fait dorénavant le lien. En la signant, nous affirmons maintenant la volonté politique au sein du Psader de mettre la forêt au centre de la politique territoriale ». La charte a également permis aux élus de s'emparer de la question forestière, d'en comprendre les enjeux et les problématiques, d'intégrer la forêt dans toutes ses facettes : une filière économique locale, mais aussi une composante majeure du paysage, un lieu d'accueil du public...

Les premiers résultats de cette dynamique ne se sont pas fait attendre. Maël Giraud, technicien CRPF RA évoque le cas des associations syndicales libres de gestion forestière (ASLGF). Présentes dans ce secteur depuis 1986, ces structures devaient

aider au reboisement, à la construction de pistes forestières mais les propriétaires avaient des difficultés à se fédérer autour de projets sylvicoles. « Jusqu'à ce jour, l'ASLGF du Fayet (nord d'Annonay) n'avait pas de Plan simple de gestion. Elle a été créée en 1986 et représente pourtant 25 propriétaires forestiers pour une surface totale de 200 hectares. Grâce aux aides de la Région et du Conseil général et avec l'appui de l'Ardèche verte nous avons pu faire élaborer un PSG groupé. Nous avons pu travailler avec des propriétaires motivés et le document est maintenant à l'instruction ! », note Maël Giraud. Un expert forestier a ainsi été mandaté pour aider les propriétaires dans l'élaboration de leur PSG groupé et dans la mise en œuvre de leurs démarches sylvicoles.

« La charte, et plus largement le Psader, sont là pour initier et valoriser, avec les partenaires comme le CRPF RA, des projets qui répondent aux problématiques concrètes de la forêt et la filière bois du territoire ». Selon Guénaëlle Scolan, « cette dynamique est aujourd'hui opérante. Par ailleurs, une étude démarre pour comprendre le dépérissement du cèdre en Ardèche verte et mieux conseiller les propriétaires, et différentes solutions sont testées pour l'entretien des espaces enrichis et de la desserte forestière afin de limiter le risque incendie ».

► Contacts : Guénaëlle Scolan (Ardèche verte) - filierebois@pays-ardeche-verte.fr
Maël Giraud (CRPF RA) - mael.giraud@crpf.fr



Maël Giraud et Guénaëlle Scolan



les Psader

un territoire et prennent en compte à la fois les besoins économiques et environnementaux

Belledonne : synergie et ancrage local

Mobiliser du bois par des regroupements de chantiers, mettre en place une bourse foncière, encourager la certification, telles sont les actions animées dans le cadre du Psader du Grésivaudan en 2012/2013 par le CRPF RA.



Pascal Guillet et Roger Giraud

« Nous avons travaillé en 2009 sur un schéma de desserte et un schéma stratégique avec les territoires et l'ONF, puis nous avons essayé d'identifier les zones dans lesquelles il fallait concentrer nos efforts sur Belledonne (côté Isère) : 49 zones susceptibles d'être exploitées ont été définies dont onze prioritaires », explique Pascal Guillet, technicien du CRPF dans le secteur Belledonne/Vallée du Grésivaudan (rive gauche). « Le Psader permet de financer une partie de mon poste pour l'animation des projets : nous nous sommes fixé des objectifs sur les missions à effectuer dans ces 70 jours par an. En 2012, nous avons misé sur la mobilisation et le regroupement

de chantiers avec des ventes groupées. En 2013, nous lançons la bourse foncière et poursuivons des projets de desserte ».

Parmi la trentaine de propriétaires intéressés, que Pascal Guillet a tous rencontrés, huit ont pu être intégrés à la vente groupée menée avec Coforêt, sur des critères de qualité, de volume minimum, d'accessibilité. Dans certains cas, des solutions ont été proposées aux propriétaires qui ne répondaient pas aux critères. Les trois-quarts du volume des huit lots ont été vendus en septembre 2012 à un prix moyen de 44 €/m³.

Une synergie se met en place

« Dans le coin, la « vraie forêt », c'est la résineuse, celle du haut, la communale. La forêt feuillue est souvent considérée comme de la friche, et gérée comme telle. Elle est difficile à exploiter, alors qu'elle pourrait alimenter des chaufferies, et même des unités de bois déchiqueté, s'il en existait... Je crois beaucoup à la synergie qui se met en place grâce au travail d'animation rendu possible par le Psader », apprécie Roger Giraud, vice-président du Groupement des sylviculteurs de Belledonne et propriétaire à La Combe-de-Lancey. « Quand on arrive à mieux communiquer, on a des bonnes surprises. Regrouper les propriétaires pour une vente de bois va de pair avec l'aménagement de la forêt : ils se rencontrent, peuvent envisager des échanges, grouper des travaux de sylviculture. C'est fondamental d'avoir quelqu'un sur le terrain qui fait ce travail de sensibilisation ».

« Le Psader nous apporte des moyens pour communiquer : j'ai écrit un article sur la procédure d'autorisation de coupe rase qui a pu passer dans une partie des bulletins municipaux : cela touche énormément de monde », renchérit Pascal Guillet. « Être porté par les élus d'un territoire officialise notre démarche : cet ancrage local est complémentaire au travail que l'on réalise en collaboration avec le groupement de propriétaires qui représente déjà 20 % de la surface de la forêt à Belledonne ».

► Contact : Pascal Guillet (CRPF RA) - 06 14 90 14 45 - pascal.guillet@crpf.fr



Haut Forez : mobilisation pour la certification PEFC

« L'opération de certification PEFC menée dans le cadre du Psader, auprès du groupement des sylviculteurs du Haut Forez est un succès ».

Alain Csakvary technicien CRPF RA dans le nord du Forez affiche les derniers résultats de l'action lancée en avril 2012 : sur un total de 575 propriétaires forestiers adhérents au groupement forestier, ils sont aujourd'hui 138 à être certifiés. « La certification était évoquée depuis plus de dix ans mais elle ne décollait pas dans ce secteur ». Mylène Dejoux, animatrice en charge de l'agriculture et du Psader confirme qu'en réalisant le diagnostic préalable au Psader : « sur le territoire des Pays du Forez, seule une très faible proportion de la forêt était certifiée ».

Pourtant, la culture forestière a toujours été forte dans cette région du Forez où domine une sapinière séculaire, notamment dans les communes de montagne. « Les gens ont l'habitude d'avoir de la forêt et de la travailler déjà selon des méthodes compatibles avec les recommandations PEFC », souligne Alain Csakvary.

Alors, dans ce contexte, pourquoi se certifier ?

« Les acheteurs ont commencé à chercher du bois certifié. Malheureusement, les propriétaires ne pouvaient approvisionner l'aval de la filière ».

Objectif atteint

L'objectif était d'augmenter le taux d'adhésion à PEFC des sylviculteurs adhérents du groupement. Le travail d'Alain Csakvary a consisté en information, animation, encadrement, accompagnement sur les dossiers complexes.

PEFC a prévu un tarif préférentiel, et le groupement collecte les dossiers en amont par l'entremise d'un propriétaire référent.



Liliane FAURE

► Contacts : Alain Csakvary (CRPF RA)
alain.csakvary@crpf.fr
Mylène Dejoux (Psader)
mdejoux@paysduforez.fr

Dossier réalisé par
Christel Leca et Jean-Louis Rioual

Un historique des Psader

En novembre 2004, la Région Rhône-Alpes a engagé, en partenariat avec les professionnels du monde rural et agricole, une « Conférence régionale pour l'agriculture, l'alimentation et le développement rural » qui a abouti à la définition du Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural, en juillet 2005. Décliné en trois axes et 25 mesures, ce plan prévoit l'accompagnement de projets de développement des territoires valorisant les savoir-faire locaux pour optimiser des filières face aux attentes du marché. En 2010, une nouvelle orientation est donnée à ce plan qui passe d'une logique d'actions éligibles à une logique de projet (contractualisation, autonomie, proximité et éco-responsabilité). Elle renforce ses ambitions sur le foncier et la forêt. Elle donne la possibilité de financer des projets individuels dans le cadre de stratégies collectives concertées et animées par les territoires. Renommés à cette occasion « Projets stratégique agricole et de développement rural », les Psader ont été révisés en 2011 afin d'être intégrés à la stratégie foncière régionale tout en faisant l'objet d'un retour d'expérience, six ans après leur lancement.

Objectif global

Il s'agit dorénavant de « donner la possibilité à chaque territoire de se doter d'une stratégie pluriannuelle pour valoriser et préserver son patrimoine agricole et forestier, afin de garantir un environnement de qualité à ses habitants et de favoriser un développement économique de l'agriculture et de la forêt ancré sur son territoire ».

Et les résultats attendus sont précisés :

- valoriser les potentiels du territoire : les ressources agricoles et forestières mais aussi les nouveaux potentiels d'activité économique en milieu rural et les services environnementaux de l'agriculture et la forêt ;
- garantir les équilibres au sein du territoire : l'usage agricole des espaces sous pression foncière, la gestion collective des usages multiples de l'espace rural, la dynamisation des espaces en déprise agricole ;
- développer la valeur ajoutée sur le territoire par les filières agricoles, artisanales et industrielles locales (alimentation, bois, énergie) et par le développement des marchés de proximité.

Le CRPF RA est chargé dans 21 territoires d'actions forestières choisies par les élus et adaptées à ces territoires.